

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL - 37140
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Date de la convocation : 09/05/2025

Transmis à la Préfecture le : 16/05/2025
Rendu exécutoire le : 16/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze du mois de mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 09 mai 2025, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de MAI, sous la présidence de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

Étaient convoqués pour le Conseil Municipal :

MM. BERGER, CARRÉ, DAUZON, BUSTON, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY, MOREAU.
et MMES GARCIA, HUET, PLOQUIN, BUSTON.

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux élus le 09/05/2025. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02/04/2025 a été transmis par écrit aux élus le 09/05/2025.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/05/2025.

Excusé : Brigitte GARCIA, Frédéric MOREAU, Catherine BUSTON, Gabriel BUSTON.
Représenté : Brigitte GARCIA donne pouvoir à Jeanine HUET. Frédéric MOREAU donne pouvoir à Thierry MINIER. Gabriel BUSTON donne pouvoir à Eric DAUZON. Catherine BUSTON donne pouvoir à Bertrand LOBRY.
Absent : /

Délibération n° 2025-26

Objet : Tarifs municipaux (restaurant scolaire)

Monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs des repas de la cantine.
Il propose d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1 septembre 2025.

Vu la délibération n° 2023-35 du 9 juin 2023 fixant les tarifs municipaux du restaurant scolaire,

Résultat du vote :

Pour : 9+4 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ **APPROUVE** les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE

Repas enfant	Repas enfant allergique (repas fourni par les parents)	Repas occasionnel	Repas adulte
3.70€	2.00 €	4.40€	5.80 €

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Au registre, suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CARRE

Le Maire,
Sébastien BERGER

